

## **Conseil municipal du 16 juin 2021**

---

Comme les précédents, en raison de la pandémie, le Conseil se tient à huis clos dans la salle des fêtes dans le respect de la distanciation et des gestes barrières.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 7 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité

### **Présentation ERE43 :**

Projet d'extension chaufferie de la résidence du Lisieux vers Halle Fermière et desserte Mr Cauvy,

Projet d'une nouvelle chaufferie bois route de Fay pour desservir l'immeuble en réhabilitation, le bâtiment de la poste et le bâtiment de la Mairie ainsi que les propriétés privées qui le souhaiteraient sur ce parcours,

ERE43 réalisera une étude de faisabilité en septembre/Octobre 2021,

Une réflexion doit être engagée pour la gestion de ces réseaux public/privé

### **1) Reconduction de la ligne de crédit :**

Le Conseil reconduit la ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 200 000€ au taux fixe de 0,99% .

### **2) Attribution marché de fourniture d'un tracteur :**

La commission d'appel d'offres a étudié huit propositions, elle en a retenue deux qui concernent un tracteur 4 roue motrices en 6 cylindres. Le prix proposé, les réponses apportées aux questions techniques du cahier des charges et à l'assistance permettront de départager ces deux options.

### **3) Demande de bail pour implantation pylône téléphonie mobile au Bouchat**

Suite à la rencontre organisée par la municipalité avec les habitants du Bouchat Mme la sous-Préfète de Brioude et Mr Troclet responsable départemental de la téléphonie mobile sur le Département, des aménagements ont été souhaités au plan environnemental et paysager. Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de bail avec l'opérateur Free qui devra tenir compte des souhaits des habitants du Bouchat.

### **4) Adhésion au service de dématérialisation Actes :**

Montant de l'Adhésion 130€/an. La première année on finance la formation environ 200€. Accord du Conseil à l'unanimité.

### **5) Convention mise à disposition Halle Fermière aux Producteurs :**

Après discussion le Conseil Municipal adopte la convention passée avec les producteurs de la Halle Fermière pour l'utilisation de ce local communal, il souhaite à l'unanimité que le loyer mensuel soit porté à 200€ avec un paiement unique à mi échéance.

#### **6) Achat bande de terrain contre mur de l'école :**

Cette parcelle de 8m de large le long du mur de l'Ecole Albert Camus que la commune souhaite acheter a été distraite de la parcelle AE 553 par le cabinet de géomètres Géodiag, d'une surface de 366m<sup>2</sup>. Le Conseil approuve le plan d'arpentage proposé et les honoraires ( les frais étant à la charge de l'acquéreur) pour un montant de 690€ TTC.

#### **8) ECOLE :**

**Plan bibliothèque avec l'Education Nationale :** Le Conseil accepte le financement pour 200€ d'un projet de revitalisation de la bibliothèque de l'Ecole Albert Camus soutenu à hauteur de 1500€ par l'Inspection Académique.

#### **Choix nouvelle ATSEM**

Une ATSEM a fait connaître son intention de ne pas poursuivre son contrat à l'Ecole pour se consacrer à sa réorientation professionnelle. Le Conseil décide de lancer un appel à candidature pour un recrutement courant juillet. Un avis sera publié dans la presse.

#### **9) Décisions modificatives :**

Le Conseil approuve les modifications nécessaires au budget investissement.

#### **10) Questions diverses :**

##### **-- Demande Camp Armée du salut.**

Ce camp d'une vingtaine de jeunes sera accueilli sur l'Espace du Bruas du 21 juillet au 3 août, dans les conditions habituelles en pareil cas ( accès aux sanitaires du foot, utilisation du terrain annexe, participation symbolique de 100€ ...etc).

**-- Demande achat chemin communal au village du Grand Crouzet.** Le Conseil décide du lancement de l'Enquête publique.

**-- Vitesse excessive sur voie communale étroite à Panelier.** Le Conseil doute de l'efficacité d'un panneau limitant la vitesse. Une visite sur place est prévue.

##### **--Mise à disposition appartement de type T1 Allée des Jardins à Muriel Soeiro**

Le Conseil décide à l'unanimité de lui permettre l'occupation à titre gracieux d'un appartement inoccupé, elle en payera les charges. Il s'agit de faciliter le maintien de son activité de fleuriste en attendant la construction de son nouveau local route de Tence, zone de Riotord.